

SOMMAIRE

CHAPITRE I. GENERALITES	2
I.01. PRESENTATION DU PROJET	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
I.01.1. DIVISION EN TRANCHES	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
I.01.2. DIVISION EN LOTS	2
I.01.3. DEFINITION DES OUVRAGES	2
CHAPITRE II. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES	3
II.01. NORMES ET REGLEMENTS	3
II.02. OBSERVATIONS	3
II.03. RESPONSABILITE DU RESTAURATEUR	3
II.04. INSTALLATIONS DE CHANTIER - ECHAFAUDAGES ET PROTECTIONS	3
II.05. SUJETIONS PARTICULIERE D'EXECUTION DES TRAVAUX	4
II.06. PROTECTIONS DES EXISTANTS	4
CHAPITRE III. DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES	5
III.01. INSTALLATIONS COMPLEMENTAIRES ET PROTECTIONS	5
III.01.1. ECHAFAUDAGES COMPLEMENTAIRES	5
III.01.2. PROTECTIONS DIVERSES PAR PANNEAU DE CONTREPLAQUÉ	5
III.01.3. ECLAIRAGE COMPLÉMENTAIRE	6
III.02. TRAVAUX PRÉLIMINAIRES ET INVESTIGATIONS	6
III.02.1. INVESTIGATIONS	6
III.02.2. PRÉLÈVEMENTS ET ANALYSES STRATIGRAPHIQUES	8
III.02.3. DÉTERMINATION PHYSICO-CHIMIQUE DES COUCHES PICTURALES	8
III.02.4. RAPPORT DE SONDAGE	8
III.02.5. SURVEILLANCE EN COURS DE TRAVAUX	9
CHAPITRE IV. NOTE FINALE	10

CHAPITRE I. GENERALITES

I.01. **PRESENTATION DU PROJET**

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les prestations du présent lot pour la restauration générale à l'intérieur et à l'extérieur de l'église Saint Pierre sise :

❖ PIOLENC – VAUCLUSE (84)

I.01.1. **DIVISION EN TRANCHES**

Les travaux sont exécutés **une tranche ferme composée de 3 phases** :

Phase 1 :

- Restauration du clocher et de l'embranchement d'accès

Phase 2 :

- Restauration extérieure coté Nord

Phase 3:

- Restauration extérieure coté Sud et Est

I.01.2. **DIVISION EN LOTS**

Les travaux seront exécutés par les lots suivants :

Lot 01 : Maçonnerie / Pierre de taille

Lot 02 : Charpente / Couverture

Lot 03 : Menuiserie

Lot 04 : Vitraux

Lot 05 : Ferronnerie

Lot 06 : Décors peints

I.01.3. **DEFINITION DES OUVRAGES**

Etendue des travaux :

Les travaux comprennent la totalité des ouvrages énumérés ci-après, ainsi que tous ceux nécessaires à l'exécution des travaux décrits, même s'ils ne sont pas explicitement définis, l'Entrepreneur devant, de par ses connaissances professionnelles, suppléer aux détails pouvant être omis.

Afin d'éviter toute contestation en cours de chantier, il est rappelé que les entreprises devront effectuer une visite approfondie pour reconnaître les lieux, la nature et l'importance des travaux à réaliser.

CHAPITRE II. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

II.01. NORMES ET REGLEMENTS

Les travaux seront exécutés selon les règles de l'art en conformité avec l'ensemble des règlements et normes suivants (liste non limitative) :

- Les Normes Françaises publiées par l'AFNOR.
- Les D.T.U. et règles de calcul visés au C.C.T.P. (Décret n° 85.404 du 3.04.85).
- Les recommandations professionnelles et publications diverses des Chambres Syndicales et Organismes Professionnels.
- Les avis Techniques publiés par le CSTB
- Les dispositions du règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public.
- L'entrepreneur devra se référer à tous les règlements, lois, arrêtés, etc.... en vigueur.

II.02. OBSERVATIONS

Le C.C.T.P. a pour but de renseigner au maximum le restaurateur sur la nature des ouvrages à exécuter, leur importance et leur implantation.

Le restaurateur devra réaliser sans exception tous les ouvrages nécessaires au parfait achèvement des travaux.

II.03. RESPONSABILITE DU RESTAURATEUR

Le restaurateur est responsable de la qualité, de l'aspect et de la bonne tenue de ses ouvrages ainsi que du respect des performances imposées par le présent document.

Il doit en conséquence sélectionner, sous sa propre responsabilité les matériaux et déterminer le mode de mise en œuvre, les renseignements donnés par le présent document devant être considérés comme indicatifs.

Par ailleurs, le restaurateur sculpteur est tenu d'apporter au Maître d'Œuvre l'assistance de ses compétences professionnelles pour la réalisation d'ouvrages parfaitement adaptés à leurs fonctions et aux caractéristiques particulières de l'opération.

Il devra en conséquence signaler par écrit dans les meilleurs délais (et au plus tard pendant les délais d'études) toutes anomalies, erreurs ou omissions qu'il aurait constaté dans les documents qui lui sont remis par le Maître d'Œuvre.

II.04. INSTALLATIONS DE CHANTIER - ECHAFAUDAGES ET PROTECTIONS

L'ensemble des installations de chantier, des échafaudages et protections principaux sont prévus à la charge du Lot 01 – Maçonnerie / Pierre de taille et ne sont donc pas à prévoir au titre du présent lot.

- Tous les branchements.
- L'aménagement de chantier.

- Les clôtures de chantier.
- Le panneau de chantier.
- Les échafaudages verticaux et planchers hauts de travail.
- Les protections générales de chantier.

Aménagements propres à l'entreprise

L'entreprise participant aux travaux fera son affaire des aménagements propres à ses besoins, notamment pour le stockage de ses matériaux et matériels.

L'entrepreneur du présent lot devra :

- L'installation des échafaudages complémentaires nécessaires pour l'exécution de ses propres travaux.
- L'installation des protections complémentaires nécessaires par bâches, toiles, etc ... pour :
 - ✧ La protection d'ouvrages existants.
 - ✧ La protection de ses propres ouvrages restaurés.
- L'installation des appareils d'éclairages complémentaires.
- L'installation du matériel nécessaire pour la ventilation des locaux.
- L'installation des appareils de chauffage si nécessaire.
- Le nettoyage des locaux et du chantier au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- L'enlèvement des gravois aux centres de tri agréés.
- La remise en état des lieux.

Les frais inhérents seront considérés inclus dans les prix unitaires si aucun article n'est identifié en tant que tel dans le cadre de BPU/DQE.

II.05. SUJETIONS PARTICULIERE D'EXECUTION DES TRAVAUX

Les prix unitaires sont réputés comprendre toutes les sujétions de montage à toutes hauteurs.

II.06. PROTECTIONS DES EXISTANTS

Il est rappelé que l'entrepreneur n'a aucun droit sur les matériaux et objets de toute nature trouvés sur les chantiers en cours de travaux, mais il a droit à être indemnisé si le Maître d'Œuvre lui demande de les extraire ou de les conserver avec des soins particuliers.

L'entrepreneur doit prévoir toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection des ouvrages existants et notamment des éléments anciens, épiderme, parement, moulure, etc...

Les dispositions proposées doivent être soumises à l'Architecte, et sont réputées incluses dans les prix unitaires, exceptées pour les protections prévues dans les installations communes de chantier.

CHAPITRE III. DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES

III.01. INSTALLATIONS COMPLEMENTAIRES ET PROTECTIONS

III.01.1. ECHAFAUDAGES COMPLEMENTAIRES

L'ensemble des étaielements et échafaudages complémentaires non prévus aux Lot 01 – Maçonnerie / Pierre de taille ou aux articles ci après, seront à la charge du présent lot pour l'ensemble de ces travaux pour lesquels les échafaudages ne seront pas prévus.

La prestation comprendra :

- L'amenée et le montage du matériel.
- Les transports aller et retour.
- Toutes les sujétions d'exécution au droit des étaielements et bois de charpente en œuvre.
- La réception par un organisme agréé indépendant de l'entreprise compris frais d'études.
- La protection des ouvrages adjacents.
- La location et l'entretien pendant la durée des travaux.
- Les remaniements ou modifications nécessaires.
- Le démontage en fin de travaux et la remise en état des lieux.

Localisation :

- ✧ Pour permettre la réalisation de toutes les investigations nécessaires

III.01.2. PROTECTIONS DIVERSES PAR PANNEAU DE CONTREPLAQUÉ

Protections diverses par contreplaqué de 15 mm d'épaisseur de qualité « extérieur » et film polyane, compris ossature par tasseaux.

L'ensemble des protections sera de la responsabilité de l'entreprise du présent lot pendant toute la durée des travaux.

La prestation comprendra :

- La fourniture et l'amenée du matériel.
- La mise en place du matériel compris toutes coupes droites ou biaisées, etc...
- L'entretien pendant la durée des travaux TCE compris remplacement des éléments défectueux.
- Tous les remaniements ou modifications nécessaires en cours de chantier à la demande.
- La dépose et repli en fin de travaux.

Localisation

- ✧ A inclure dans prix

III.01.3. ECLAIRAGE COMPLÉMENTAIRE

Depuis les installations électriques à la charge du lot 01 – Maçonnerie Pierre de taille, fourniture et mise en œuvre d'éclairage spécifique aux travaux de nécessaires pour des décors.

L'entreprise devra dans le cadre du présent article l'apport d'un éclairage type lumière du jour ou autre qu'elle jugera nécessaire d'apporter pour la réalisation de ces propres prestations.

La prestation comprendra :

- La fourniture du matériel, tous les coltinages et montage à pied d'œuvre.
- La mise en place compris fixations et ouvrages de support suivant besoin
- Toutes sujétions pour permettre l'éclairage de toutes les surfaces nécessaires à la réalisation des travaux du présent lot.
- La fourniture et la mise en œuvre de goulottes ou de chemin de câble nécessaires.
- Tous les branchements nécessaires
- Toutes les sujétions, fournitures et autres nécessaires au parfait éclairage.
- La dépose et repli en fin de travaux, compris bouchement des trous et raccords en fonction des besoins au droit des passages de câble.

Localisation :

- ✧ Pour éclairage au droit des sondages à réaliser
 - Prestation à inclure dans les prix d'unité

III.02. TRAVAUX PRÉLIMINAIRES ET INVESTIGATIONS

III.02.1. INVESTIGATIONS

Investigations et inspections des décors et rapport préalable à soumettre au Maître d'Œuvre.

La prestation comprendra :

- Les sondages sont destinés à dégager en « échelles » les couches successives de badigeon et de peinture décorative sur une surface de représentative définie par l'Architecte.
 - Sondage des maçonneries et supports de toutes natures en arrière, à réaliser de manière systématique par fenêtre de à 20 x 20 cm à 50 x 50 cm maximum
 - Mise en évidence des décors intéressants, recherche de coloration.
 - Fixation de la couche picturale, des parties affaiblies, écaillées, pulvérulentes ou décollées par injection ou par imprégnation aux tampons ou compresses de produit à base de résine PARALOID B72 ou équivalent.
 - Protection des zones dégagées par mise en place de facing (papier japon ou papier non tissé, posé au Paraloïd B72 dilué).
 - Dégagement de zones suffisantes pour la mise en évidence de tons et des matières anciennes pour servir d'échantillons aux étalonnages nécessaires à leur restauration.
 - Examen de structure et composition des matériaux anciens présents.

- Examen des pigments et des colorations au microscope.
 - Etalonnages (établir un nuancier précis) des tons et des compositions d'origine en vue d'une restitution à l'identique, après dégagement des zones intéressées.
 - Mise en place d'un solin au pourtour du décor pour protection contre les chutes de poussière eau gravois etc...
- Les résultats des recherches feront l'objet d'un rapport photographique légendé et d'une note de synthèse.
 - L'inspection minutieuse des décors peints.
 - L'exécution de tous les essais nécessaires de nettoyage.
 - Les reconnaissances des différents décors existants.
 - Le repérage soigné des parties écaillées, des parties lacunaires, des joints de pierre altérés, etc...
 - Le rapport sur l'état sanitaire des décors.
 - La liste des produits que l'Entrepreneur prévoira d'employer pour l'exécution des travaux, accompagnée des notices d'emploi et agréments du LRMH
 - Tous les déplacements nécessaires et l'ensemble des frais pour la constitution du dossier d'intervention.
 - Le dossier sera accompagné de planches graphiques et reportages photographiques couleurs, avant métré quantitatif.

Localisation :

- ✧ Pour sondages à l'intérieur de la chapelle Sud sous clocher

III.02.2. PRÉLÈVEMENTS ET ANALYSES STRATIGRAPHIQUES

Pour les parements à l'intérieur de l'édifice voûtes et élévations :

Afin de mieux comprendre la superposition des couches picturales éventuelles et de pouvoir comparer plusieurs sondages distincts, l'entreprise procédera à des prélèvements incluant un fragment de pierre.

Pour les parements à l'extérieur de l'édifice :

Même procédé que ci avant

Les prélèvements feront l'objet de coupes stratigraphiques commentées, réalisées par un laboratoire laissé au choix de l'entreprise dans un délai de 2 semaines au plus.

Localisation :

- ✧ Pour sondages à l'intérieur de la chapelle Sud sous clocher

III.02.3. DÉTERMINATION PHYSICO-CHIMIQUE DES COUCHES PICTURALES

Cette détermination sera faite sur les différentes couches de l'échantillon retenu ayant fait l'objet d'une coupe stratigraphique.

Elle sera réalisée par fluorescence X ou méthode équivalente.

Délai 4 semaines au plus.

Localisation :

- ✧ Pour sondages à l'intérieur de la chapelle Sud sous clocher
 - * En fonction des besoins et de l'intérêt.

III.02.4. RAPPORT DE SONDAGE

Etablissement et fourniture en 5 exemplaires d'un rapport de sondage permettant l'analyse des décors et la méthodologie de restauration privilégiée pour la restauration des peintures.

La prestation comprendra :

- La description de tous les désordres rencontrés.
- Description des relevés et analyses
- La description des traitements préconisés pour la restauration.
- Un reportage photographique.
- Un reportage photographique après restauration.

Localisation :

- ✧ Pour sondages à l'intérieur de la chapelle Sud sous clocher
 - Pour l'ensemble des investigations

III.02.5. SURVEILLANCE EN COURS DE TRAVAUX

Surveillance des décors en cours de travaux et fourniture de rapports réguliers

La prestation comprendra :

L'ensemble des déplacements et investigations complémentaires nécessaires.

Localisation :

- ✧ Pour l'ensemble des phases 2 et 3

CHAPITRE IV. NOTE FINALE

L'entrepreneur aura à sa charge tous les ouvrages de sa profession, utiles à l'exécution convenable et complète des travaux, de façon que leur achèvement dans les conditions déterminées par les documents contractuels ne donne lieu à aucun supplément, sauf modifications faisant l'objet **d'ordres formels et écrits**.

Lu et Accepté

A,

L'Architecte

L'Entrepreneur